

N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1341.

① 8104
(29p)

AUDITION de monsieur Prosper NGENDAHIMANA
Musanze, le 11/09/2008
B.8.5.

Enquêteur : Bonjour

NGENDAHIMANA Prosper : Je suis né en 1968.

E : Oui

N : Je suis né à Kanombe.

E : Oui

N : Alors, j'ai intégré l'armée par l'ESO (*NDT : Ecole des sous-officiers*) à Butare. C'est par ce point de recrutement que j'ai intégré l'armée en 1987 au mois d'octobre.

E : Oui, après cela ?

N : Après...donc j'ai été formateur à l'ESO.

E : Oui

N : En quittant l'ESO, c'était en 1989.

E : Oui

N : au mois d'avril. C'est alors que je suis devenu sergent.

E : Oui

N : Bon

E : mais à la fin de votre formation, vous aviez ce grade militaire ?

N : Non, j'ai fini ma formation avec le grade de sergent-major.

E : sergent-major. En 1989, vous avez donné des formations ?

N : à l'ESO. Bon, en 1992, j'ai été enseigné au CI, au CI au Bugesera.

Bref, j'ai chargé de direction. Bon, après avoir enseigné au Bugesera, j'ai immédiatement été affecté au bataillon 71. Il était dirigé par GATARAYIHA, celui-là. Après le bataillon 71, je suis allé au bataillon 3 de MUGARAGU.

E : Il était dirigé par GATARAYIHA, par Ambroise ?

*N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1341.*

18104/2

N : Oui, par GATARAYIHA

E : quand avez-vous quitté ?

N : En 1992 toujours étant donné que nous étions en formation accélérée

E : Oui

N : C'était une formation accélérée étant donné que la guerre était rude.

E : Oui

N : En 1992, la guerre était rude.

E : Vous êtes allé dans quel bataillon ?

N : Du bataillon 71 ?

E : Oui

N : J'étais dans le 3. Et pourtant, on nous a rassemblés et on a créé le bataillon 3, le 3^{ème} Muvumba. C'est comme ça qu'on l'appelait. Il était dirigé par MUGARAGU.

E : Oui

N : Oui. J'ai quitté. Je n'y suis pas resté longtemps.

E : Oui

N : au mois de mai 1993

E : Oui

N : en 1993, je suis venu dans le bataillon appelé BAC

E : Oui

N : BAC- Batterie Artillerie de Campagne

E : Oui

N : Je suis venu faire une formation.

E : faire une formation

N : Je suis venu faire une formation d'artillerie

N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1341.

18104/3

E : Oui

N : Artillerie de campagne

E : Oui

N : dirigée par MUTABERA

E : Oui, MUTABERA

N : Tous étaient là. Il y a le major MUGARAGU. Il y a le major MUTABERA. Actuellement, j'ai entendu dire qu'il serait un général. Je ne sais pas.

E : Oui

N : Alors, j'ai poursuivi ma formation. J'ai commencé une formation de ...je ne m'en rappelle pas.

E : Oui

N : J'ai commencé à être formé par des Français l'artillerie. J'étais formé par PERRACHE, adjudant-chef et un autre qui s'appelle GRATAD Gérard. Gérard GRATAD nous formait.

E : Oui

N : Il y a un formateur qui nous formait et qui venait de Kigali.

E : Qui ?

N : GRATAD. C'est ça la bonne orthographe. C'est ça.

E : Oui

N : Bon, quand j'ai fini la formation d'artillerie

E : Oui

N : Je venais de terminer le premier cycle d'artillerie. Il a été opportun que j'aille continuer le deuxième à Kinshasa mais cette formation de Kinshasa, je l'ai faite en France.

E : Oui

N : jusque là, ce n'était pas possible.

E : Oui

N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1341.

D 8104/4

N : alors, à ce moment, on m'a donné une arme.

E : à utiliser où ?

N : Je suis devenu chef des pièces.

E : A la fin du premier cycle ?

N : Oui, je suis aussitôt devenu chef des pièces.

E : Oui

N : Je ne suis pas resté longtemps en tant que chef des pièces. Je le suis resté que pendant deux mois. Je ne suis devenu chef de pièces confirmé. J'ai été formé dans les pièces pour être mécanicien des pièces de Katioucha (NDT : roquettes Grad russe)

E : Oui

N : On m'a nommé mécanicien d'armes de gros calibre.

E : Pourquoi êtes-vous devenu mécanicien d'armes de gros calibre ?

N : gros calibre

E : Oui

N : On ne m'a pas donné des pièces.

E : Oui

N : Les pièces de gros calibre. On m'a donné les Katioucha

E : Oui

N : appelés 107 mm

E : Donc, vous avez quitté le service des mortiers, gros calibres, Katioucha ?

N : Oui, lance-roquettes multiple 107

E : Oui

N : Bon, alors, je vous ai dit ce que je faisais.

E : Oui

N : Je vous ai dit que j'étais chez moi, au domicile.

N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1341.

D 8104/5

E : Voyons directement ce que vous avez vu.

N : Ce que j'ai vu en actions. Bref, j'ai personnellement vu, à l'instant

E : Oui

N : Il était vers ... l'heure que l'on dit...vers 20 heures 30

E : Oui

N : Donc, c'est vrai. Ce n'est pas ... Nous, nous avons regardé sur les montres.
Alors...

E : Il était 20 heures 30 ?

N : Oui. Alors il y a eu cette histoire de tirs. Nous n'étions pas habitués à cela.
C'était la première fois que je voyais cela. J'entendais dire mais à propos de
missiles, je n'en savais rien.

E : Oui

N : Nous avons vu le premier missile arriver.

E : Où étiez-vous ?

N : J'étais là à Kanombe.

E : Il faut que vous me disiez précisément où vous étiez, l'emplacement pour
prouver que vraiment...

N : Là, où j'étais, j'étais, vous voyez la bifurcation

E : Oui

N : à 75 m dans ..

E : 75 m

N : vers la route de chez KANYARENGWE (NDT : Alexis KANYARENGWE) vous
voyez ?

E : Oui, je vois.

N : Vous voyez. C'est là que j'étais assis, sur la route menant chez
KANYARENGWE (NDT : Alexis KANYARENGWE)

E : Oui

N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1341.

D8104|6

N : J'étais assis là, entre 50 et 75 m à peu près. Là où j'étais assis.

E : Bref, c'est tout près de la bifurcation ?

N : C'est près de la bifurcation.

E : Oui

N : de la route menant dans le camp militaire

E : Oui

N : en descendant vers la résidence présidentielle comme ça, vous tournez, vous voyez ?

E : Oui

N : C'est là. C'est là dans le camp militaire. En se dirigeant vers la résidence présidentielle et une autre route qui va vers Mulindi, deux carrefours.

E : vers la résidence et vers Mulindi.

N : Oui

E : Vous étiez entre 50 m

N : Vous pouvez faire un petit schéma.

E : entre 50 et 75 m par là

N : Oui. Alors, j'ai entendu l'avion venir comme d'habitude. Directement, j'ai entendu l'avion venir car personne ne s'y intéressait vraiment. Personne ne savait que le président rentrait d'un voyage.

E : Avec qui étiez-vous ? Il y a une personne dont vous m'avez parlé la dernière fois.

N : Heuh ! J'étais avec KAYIGIRWA Cécile.

E : Oui. Où est-elle actuellement ?

N : Elle est vie. Je ne sais pas où elle réside mais elle s'est marié. Il se pourrait qu'elle soit à Nsinda avec son mari. Lui, il est surveillant ou ... Il y a une prison au Bugesera laquelle ? pas celle de Nyamata, pas celle de Nyamata, laquelle ? dans Ngenda ?

E : Oui

*N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1341.*

① 8104/7

N : une prison dénommée zut ! Je ne connais pas l'endroit, je ne connais pas. Il y a longtemps. Cet endroit s'appelle... C'est avec lui que j'étais assis. Alors, pendant l'approche d'atterrissement de l'avion, un obus l'a poursuivi. L'obus était tout allumé.

E : Avez-vous un obus tout allumé suivre l'avion ?

N : Oui, tout allumé. L'un, le premier

E : Oui

N : Le premier obus, en réalité n'a pas touché l'avion. Le premier obus, tout allumé

E : Oui

N : En réalité, l'obus n'a pas touché l'avion. Il ne l'a pas atteint.

E : Comment l'obus poursuivait-il l'avion ?

N : Nous avons vu l'obus tout allumé, se diriger en direction de l'avion

E : se rapprochant de l'avion ?

N : Oui, se rapprochant de l'avion mais semblant venir par derrière

E : derrière

N : Une forte lumière a jailli. L'obus provenait par derrière

E : Oui

N : C'est par derrière car il serait tombé...l'avion est venu, l'avion est venu comme ça.

E : Oui

N : L'obus est venu de loin, comme de là.

E : derrière l'avion ?

N : Oui, venant comme ça.

E : Oui

N : se rapprochant de l'avion

E : venant par derrière ?

N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1341.

① 8104/8

N : Oui, venant par derrière

E : L'obus est venu derrière l'avion ?

N : Oui. Mais en réalité, l'obus n'a pas atteint l'avion. Il ne l'a pas touché car... Alors au bout de quelques minutes est venu un autre obus.

E : Il ne l'avait pas touché ?

N : Oui. Voyez-vous, il ne l'a pas touché. Et même dans la ligne de l'aile, il ne l'a pas touché.

E : C'est comme ça que nous entendons dire que l'obus a frôlé l'aile.

N : Le deuxième obus est venu. Nous étions déjà en position debout, regardant pourquoi le ciel était si éclairé

E : Oui

N : Le deuxième obus est vite arrivé.

E : Oui

N : Ce dernier l'a touché et l'avion a explosé.

E : Un autre, un deuxième est vite arrivé

N : Oui, il est vite arrivé.

E : Cet obus, est-il également venu de la même direction ?

N : de la même direction

E : Oui

N : Nous avons entendu, nous avons entendu une explosion. Ce que nous avons fait nous, nous étions avec des militaires

E : Donc, l'obus est provenu de la même direction que le précédent ?

N : Oui

E : L'obus a fait exploser l'avion ?

N : Oui, il l'a touché.

E : Oui

N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1341.

D 8104/g

N : Et nos réactions à nous sur place

E : L'avion a-t-il pris feu immédiatement ou ?

N : Instantanément, il a pris feu.

E : Un autre obus est arrivé tout allumé.

N : Oui, celui-là est arrivé. Nous avons entendu une explosion faisant « bouh ! ». Nous avons pensé que c'est un avion qui vient de s'écraser car nous entendions le bruit de l'avion s'approchant de l'aéroport. Nous n'avons pas su quel avion. Même dans le camp militaire, nous l'avons appris que la nuit. Nous ne l'avions pas su auparavant. On ne nous disait pas n'importe quoi. C'était un secret, dire que le président est mort. Oui, bon, peut être jusque ...

E : Donc, vous avez immédiatement cherché à...

N : Non, moi, je ne me suis pas rendu au camp militaire.

E : Oui

N : parce que j'ai eu peur. J'ai fui pour aller me réfugier en direction, en empruntant cette petite route dont je vous ai parlée.

E : Oui

N : Je suis allé plus loin.

E : Vous avez semblé vous diriger vers...

N : Non, je suis allé au delà.

E : au lieu-dit chez HABYARIMANA ?

N : Non, en direction de la petite route menant chez KANYARENGWE (NDT : Alexis KANYARENGWE). Je suis descendu dans la bananeraie abandonnant la direction d'arrivée de l'avion.

E : Oui

N : pensant que l'avion pouvait poursuivre son vol.

E1 : Oui

N : Mais entretemps, j'ai entendu beaucoup de tirs, des balles explosées d'un seul coup, en provenance de chez le président. A l'instant même, beaucoup de tirs de balles, beaucoup de tirs, des balles crépiter, exploser. Le ciel est devenu

N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1341.

D8104/10

tout rouge. Nous, nous avons été très surpris étant donné qu'un militaire ne peut pas tout savoir.

E : beaucoup de tirs, des balles exploser.

N : Il y avait des armes lourdes, peut être des mitrailleuses. Des mitrailleuses étaient là pour la protection.

E : Oui

N : Alors, nous avons abandonné la direction d'arrivée de l'avion. J'ai couru un peu. Je suis passé par le bois de KANYARENGWE (NDT : Alexis KANYARENGWE)

E : Oui

N : J'ai semblé revenir au Km 15 (NDT : point kilométrique 15)

E : vers chez le président ?

N : Oui. Les armes lourdes reçues en dons de type mitrailleuses

E : Oui

N : La première réaction que j'ai eue, c'est celle-là. J'ai couru. J'ai pris ma fille car elle était originaire de Nyanza. Elle venait de passer des jours là à Kanombe mais avec moi.

E : Elle était venue vous rendre visite ?

N : Oui, elle était venue me rendre visite par amitié évidemment. Nous avons pris pour elle un appartement en location. Elle était presque devenue mienne. Alors, en route, nous avons un peu bifurqué. Vous voyez le bois de Gereverillas, il y a un chemin d'issue que nous avons emprunté en s'écartant de la direction d'arrivée de l'avion.

E : Oui

N : Arrivés plus bas, nous nous sommes arrêtés. Il y a eu un calme relatif.

E : Mais les tirs de balles se faisaient encore entendre.

N : Oui, crépitaient, crépitaient beaucoup. C'est alors que je suis descendu, je suis remonté. Je l'ai déposée un peu plus haut chez une personne âgée qui se prénomme Pascasie.

N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1341.

D 8104/11

E : Oui

N : Je lui ai dit : « j'arrive »

E : cette nuit ?

N : cette nuit. J'ai dit : « Attendez que j'aille au camp militaire ». Je voulais rester à l'extérieur du camp militaire. Vous savez que nous étions en période de guerre.

E : Oui

N : Je l'ai laissée chez Pascasie (décédée) et je suis allé au camp militaire. Nous sommes restés au camp militaire toute la journée. Toute la journée, nous sommes restés au camp militaire. La suite, les magasins, ont été ouverts. Nous avons pris les armes et nous sommes allés sur les fronts.

E : On vous a dit de prendre les armes ?

N : Oui, de prendre les armes. Moi aussi, on m'a dit de me préparer à réparer les armes qui pourraient être défectueuses mais moi aussi, j'ai pris des armes.

E : des armes

N : individuelles. Nous avons attendu. Nous avons attendu. A 23 heures, alors les officiers supérieurs de Kanombe ou de l'aéroport et d'autres sont allés en réunion.

E : Tout de suite vers quelle heure ?

N : vers... Moi, je suis arrivé au camp militaire vers 21 heures. Dès mon arrivée, ils sont allés en réunion.

E : de 21 heures ?

N : la réunion, la réunion de 21 heures. 21 heures. 21 heures du soir, les officiers sont allés en réunion. Souvent, les officiers supérieurs tenaient des réunions plutôt, ils étaient en réunion.

E : Oui

N : Nous, nous sommes restés à l'extérieur ne sachant pas ...ignorant ce qui s'était passé.

E : Oui

N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .227.2/00/13 & 1341.

① 8104/12

- N : Aucun radio ne diffusait excepté la CDR (*NDT : erreur, Coalition pour la Défense de la République*)
- E : La radio CDR a existé non ?
- N : a existé ! C'est la RTLM (*NDT : Radio et Télévision libres des Mille collines*)
- E : C'est la RTLM
- N : C'est elle qui a diffusé en premier la nouvelle que le président serait mort.
- N : Avant que nous ne l'apprenions
- E : Après avoir pris les armes, vous êtes restés sur place ?
- N : Nous sommes restés au camp militaire en attendant les instructions.
- E : Donc, vous avez attendu des instructions pendant que les autres étaient en réunion ?
- N : Oui, en réunion
- E : Oui
- N : Les ordres. On nous avait dit de recevoir des ordres.
- E : Oui
- N : Alors, après cela, à la fin de la réunion, ils (*NDT : les officiers supérieurs*) nous ont rassemblés, chacun dans son nouveau bataillon.
- E : Oui
- N : C'est un bataillon car à Kanombe, il y avait à peu près dix bataillons.
- E : Oui. Combien de temps sont-ils restés en réunion ?
- N : Ils ont passé un long moment car ils sont sortis vers 23 heures en disant que le président était mort et qu'il a été tué par des inkotanyi (*NDT : soldats du FPR, Front Patriotique Rwandais*)
- E : Donc, vers 23 heures, chaque militaire a rejoint son bataillon ?
- N : Oui. Ils ont dit que le président HABYARIMANA est mort et qu'il a été tué par les inkotanyi.

N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1341.

D 8104/13

E : Oui. C'est un conseil. Je voudrais que nous nous mettions d'accord sur cette réunion. A la fin de cette réunion vers 23 heures, c'est-à-dire que chaque officier supérieur en responsabilité a rejoint ses troupes.

N : Oui, ses troupes

E : Oui. Donc, il n'y a pas eu un mot, une parole générale de fin de réunion ?

N : Non, pas de mot ou parole importante

E : Oui

N : ce qu'il a dit, c'est essentiellement que nous sommes en période de guerre ; que le président est mort ; que nous allons commencer une guerre.

E : Qui vous a dit cela ?

N : Cela ?

E : dans le bataillon

N : dans mon bataillon, c'est MUTABERA qui me l'a dit.

E : Donc, chaque officier supérieur en responsabilité a approché son bataillon

N : Oui

E : Qu'est-ce qu'il leur a dit ?

N : Nous, il nous a dit que le président de la république est mort et qu'il a été tué par des inkotanyi (*NDT : soldats du FPR, Front Patriotique Rwandais*) ; que nous en arrivons à une période de combats.

E : Oui

N : que le cessez-le feu est violé

E : Oui

N : Oui. Savez-vous que nous étions dans un cessez-le feu ; qu'il a été tué par les inkotanyi ; que nous en arrivons à une période de combats ; que le cessez-le feu est rompu.

E : Oui

*N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1341.*

D8104/14

N : Donc, la suite. Le matin. L'avion est tombé le 06. Non, c'est le 07 étant donné que moi, j'habite là. Cela s'est passé la nuit. Etant donné que j'habite là, on entendait des tirs de balles provenir de chez le président.

E : Oui

N : C'est alors que les premiers Tutsi sont morts.

E : Oui

N : Cette nuit. Les gens de chez ...étant donné que nous habitions près de chez RWASIRA, chez NYARWAYA et tant d'autres. Cette nuit, ils ont été tués.

E : Oui

N : Cette nuit, ils ont été tués par ces gardes présidentiels

E : Oui, c'est à ce moment qu'ils sont morts.

N : Au matin, le 08 ; le 07

E : A quelle heure ?

N : A l'aéroport, très tôt le matin vers 07 heures, vers 07 heures quand je rentrais, quand je rentrais chez moi.

E : Oui

N : Supposant qu'ils seraient morts, je suis allé les voir. J'ai vu le vieux. Alors, nous leur avons posé des questions. Ils m'ont dit que tous sont morts, ont été exterminés.

E : Oui

N : Mais, c'était le 07 au matin. La raison pour laquelle moi aussi, je suis sorti du camp militaire, c'est parce que je voyais les autres sortir en grand nombre alors que je n'avais pas un poste important. J'étais mécanicien de ces trucs.

E : Oui

N : Les gens sont en grand nombre sortis du camp para, fait la descente surtout pour aller tuer.

E : Le 07 au matin ?

N : Oui, le matin. C'est alors qu'il a quitté le bataillon para. Il est à Arusha (*NDT : en Tanzanie*). J'ai oublié son nom...NTABAKUZE (*NDT : Aloys NTABAKUZE*).

N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1341.

① 8104/15

C'est alors qu'ils sont descendus en grand nombre. Nous avons commencé à entendre des tirs de mitrailleuse, plus bas.

E : Oui, ils sont descendus et quittés le camp militaire ?

N : Oui. Nous avons entendu qu'ils commençaient de tirer. Je n'ai pas su d'où ils tiraient. Je suis sorti. Je suis sorti et retourné en courant avec mon arme au camp militaire. Alors, je me suis armé étant donné que ma peau est mélangée.

E : Oui

N : pour me préparer au cas où les gens viendraient chez moi. En plus, il y avait un jeune ami. Malheureusement, il a été tué. Lui était GP mais originaire de Masaka. Il était un ami de la famille.

E : Oui

N : Je le laissais à la maison. Je l'ai laissé chez moi et je suis allé au camp militaire. Je suis allé me mettre en tenue militaire pour être complet.

E : Oui

N : J'ai pris quatre armes et des grenades. J'avais un ...de ville ...inaudible... Mais arrivé le 07 au soir, les actes de tueries ont semblé s'arrêter, s'arrêter, ont semblé être stoppés à Kanombe. Les gens se réfugiaient dans des églises, toutes les ethnies confondues.

E : Oui

N : Donc, moi aussi, j'ai pris une ethnie de sorte que ceux qui ne le savaient pas ... Par chance, Dieu m'a protégé. Je suis remonté et je suis allé à Karama...

E : Et ...

N : Ils l'ont tué. Je suis remonté. Arrivé sur place, j'ai trouvé le capitaine. Celui-ci m'a dit pourquoi amenez-vous des gens des familles qui sont traquées ? Moi, je ne peux pas abandonner ma famille. J'ai arrêté de combattre. Arrivé dans l'église. Au bout d'une heure, j'ai couru pour retourner chez moi au domicile. Les gens ont été chassés du camp militaire mais le problème de mon visiteur qui certes était traqué. Il ne pouvait s'imaginer quelles personnes étaient traquées.

E : Oui

① 8104 / 16

N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1.341.

N : Lors que vous ne le saviez pas... Vous le voyiez immédiatement car vous entendiez que chez tel personne, ils sont morts, chez tel autre pareil ; chez NYARWAYA, ils sont morts. Chez le professeur, ils sont morts. Et vous constatiez que ceux qui rnorraient étaient de l'ethnie Tutsi.

E : Oui

N : Alors, j'ai pris la jeune fille la nuit et je l'ai amenée au camp militaire où je vivais.

E : Oui

N : Je l'ai installée dans le stock où je rangeais mes armes. Je l'ai cachée là.

E : Oui

N : Je me suis renseigné d'abord puis je l'ai embarquée dans un véhicule. Bref, elle a eu de la chance. Elle devait mourir. Elle a eu de la chance. J'ai embarqué pas mal de gens qui fuyaient. Les militaires ont joué un grand rôle dans les faits de cacher les Tutsi. Ceux qui étaient traqués, ils les ont amenés avec eux. C'était leurs amis. J'ai amené la jeune fille jusqu'à Nyanza. Arrivés là-bas, j'ai trouvé qu'ils n'avaient pas tué les Tutsi. Arrivé à Butare, ils ont immédiatement commencé à tuer. Ils avaient commencé par Butare et j'ai dit : c'est fini. Ils vont les tuer. Je suis immédiatement revenu au travail, à Kigali. Donc, à propos de l'avion, cela n'est pas le sujet. On a vu beaucoup de choses.

E : Oui

N : C'est ça. Ce qu'on a fait est énorme.

E : Il y a des témoignages qui ont été donnés dans les gacaca (*NDT : tribunal populaire traditionnel*) là où nous étions. De sorte que nous n'allons pas nous attarder sur la question de l'avion

N : Oui

E : Ce que je voudrais savoir

N : Oui ou si vous voulez savoir des choses sur le travail, vous allez poursuivre l'audition mais je voudrais revenir un peu en arrière.

E : En détails. En commençant par les obus que vous avez vus ; que vous avez vu exactement car vous comprenez que vous, la façon dont vous expliquez les choses, vous dites que vous le voyez ; que vous étiez dans un endroit comme

N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1341.

D 8104/17

si vous les observiez ; que ces obus étaient juste devant vous où vous regardiez. D'où les avez-vous vus provenir ?

N : Hormis de dire après... le matin. Nous avons vu des obus provenir de Masaka

E : Oui

N : Nous les avons vus provenir de Masaka.

E : Vous, vous les avez vus provenir de Masaka ?

N : Voyez-vous, en direction de Masaka étant donné que même après, nous entendions dire que c'est delà qu'ils sont partis.

E : Donc, ce n'est pas dire « après, nous avons... ». D'où sont-ils provenus ? Moi, je veux la vraie version, ce que vous avez vu personnellement.

N : C'est delà que les obus sont provenus. Je me souviens que ces obus ne sont pas provenus de Ndera. Ils ne sont pas provenus de Ndera. Ils sont évidemment provenus en bas de Masaka.

E : Oui. Donc, approximativement, c'est là que l'avion était arrivé. C'est le point de collision donc. Vous trouvez que le point de choc, c'est où ? Où se situe le point de collision entre ces obus et l'avion par rapport à sa position ?

N : En réalité, en fonction de la position de l'avion, ce dernier commençait à amorcer la phase d'atterrissement, en zone d'atterrissement si vous voyez.

E : Oui

N : car on a tiré dessus. L'obus l'a accroché étant derrière chez HABYARIMANA.

E : Oui

N : car l'avion est tombé chez lui, dans sa résidence.

E : Oui

N : Oui. J'ai vu des flammes derrière l'avion. Sauf que, si vous observez bien, c'est bien là car il est immédiatement tombé là précisément. C'est derrière chez HABYARIMANA que l'avion a été touché, à peu près 200 m peut-être.

E : Oui

N : Plus haut que chez HABYARIMANA, à 200 m en reculant vers Masaka.

E : Donc, c'est à 200 de chez lui ?

N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1341.

D 8104/18

N : Oui, de son domicile

E : Oui. Ce n'est pas précis. C'est une approximation.

N : C'est là car on ne sait jamais et l'avion roulait à une vitesse. C'est comme ça.

E : Revenons un peu en arrière. Parlons de cette réunion des officiers qui a eu lieu. Donc, c'est-à-dire qu'elle a débuté 21 heures et s'est terminé à 23 heures

N : Voyez-vous, c'est à cette heure que la réunion a pris fin. Je ne me souviens pas peut être.

E : C'est-à-dire que vous ne pouvez pas savoir ce qui a été dit lors de cette réunion ?

N : Non, je vous mentirais si je dis que j'en sais quelque chose.

E : Oui

N : Je ne peux pas savoir ce qui s'est dit.

E : Donc, c'est-à-dire chaque bataillon a reçu ses instructions

N : Oui

E : Et alors, vous ces instructions que vous avez reçues et dont vous m'avez parlé, relèvent-elles de votre bataillon ?

N : Oui

E : Alors, vos collègues peuvent avoir reçu d'autres instructions différentes de celles vous avez reçues étant donné que vous m'avez dit que quelque instant après, vous avez vu le bataillon para le matin.

N : J'allais oublier. J'allais oublier car c'était évident. C'était visible.

E : Oui

N : Il se peut que le bataillon para aurait reçu des instructions de tuer, de tuer. Peut être d'aller tuer.

E : Oui

N : car par exemple le BM

E : Oui

18104/19

N° du Parquet : .97.29523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1341.

N : Il était dirigé par qui ? par NTIBIHORA. Le major NTIBIHORA

E : Oui

N : Ce bataillon est parti bien avant. Je pense que nous n'y sommes pas allés peut être, plutôt, nous n'avons pas reçu des instructions. Si nous en avions reçues, nous serions partis aussi. Bon, C'est alors qu'il y est allé ; qu'il y est allé.

E : Oui

N : MUTABE...NTABAKUZE (*NDT : Aloys NTABAKUZE*) est allé à Kimironko.

E : Mais, c'était un bataillon para ?

N : Oui, un bataillon para. Il est allé à Kimironko. Il est descendu au quartier Kajagari.

E : Tuant des personnes ?

N : Oui, il a tué des gens. Ils étaient au boulot. Si vous les voyez, vous aurez peur !

E : Oui

N : Vous comprenez que les instructions étaient différentes forcément.

E : Oui

N : Donc, nous nous étions des subalternes. Nous ne le savions pas.

E : Oui

N : Nous étions des subalternes. C'est la raison pour laquelle, nous n'avons pas reçu des instructions. C'était pour soutenir tout le pays.

E : Oui

N : peut être les instructions étaient de rester dans la proximité proche.

E : Oui

N : étant donné que...Est-ce qu'il y a des armes, nos armes partis à l'EFOTEC (*NDT : Ecole de formation technique de Kanombe*) qui tiraient à Kinyinya ?

E : quand ça ?

*N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .227.2/00/13 & 1341.*

D 8104/20

N : à ces dates

E : à ces dates ?

N : Oui, elles tiraient plus loin pour stopper l'avancée des inkontanyi (*NDT : soldats du FFR, Front Patriotique Rwandais*). Oui, pour le empêcher de progresser.

E : Au juste, étais-je encore chez HABYARIMANA, avant l'abattage de l'avion. N'y avait-il pas des armes ?

N : Il y avait des armes.

E : Hein !

N : Il y avait des armes.

E : Où étaient-elles installées ?

N : Elles étaient installées tout autour de l'enceinte de la résidence.

E : dans les coins de...

N : Oui, comme le B.50, il y en avait. Aussi des H90

E : L'armement lourd ?

N : Oui, il y en avait. Des armes de gros calibre, reçues sous forme de dons. Il y en avait.

E : Au fait, ces armes étaient disposées autour de la clôture de la résidence ?

N : Il y en avait. Il y en avait. Et même, dernièrement un blindé. Vous voyez le blindé avec un long avant (longue ouverture avant). Le H90, est-ce que vous connaissez ?

E : Oui

N : Celui-là aussi était déployé le soir.

E : Donc, il y avait de l'armement lourd tout autour de la résidence.

N : Oui

E : de quel type ?

N : mitrailleuse B.50 ; mitrailleuse calibre 50

N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1341.

① 8104/21

E : mitrailleuse

N : MI classique

E : MI 50 ; MI avec un point ?

N : MI.50 comme ça. Il y avait aussi le H90

E : Oui, H...

N : H 90, il y en avait aussi. C'est un blindé. Voyez-vous. Ce sont ceux là qu'on voyait. Il y avait des GP (*NDT : gardes présidentiels*) qui disposaient des armes reçues en dons, des jeep

E : Ces armes pouvaient-elles descendre des avions ?

N : Oui, par exemple celle-là pouvait abattre un avion.

E : Celui-ci le MI. Il pouvait abattre un avion.

N : mais le H90 ne pouvait pas.

E : Oui

N : étant donné que c'est un blindé

E : Combien y en avait-il ?

N : mais il y en avait beaucoup

E : Oui

N : Il y avait aussi des ...armes de différents types. Ces jours-là, il y avait beaucoup de types d'armes. Il y avait même des quadruples.

E : Sur ce terrain, il y avait beaucoup d'armes ?

N : Il y avait beaucoup d'armes. Il y avait beaucoup d'armes. Souvent, ils étaient amenés le scir.

E : Oui

N : Ailleurs, je ne vois pas les types d'armes qu'il y avait. Beaucoup d'armement reçu sous forme de dons.

E : Bref, on voyait qu'ils se préparaient à quelque chose.

N : Oui

N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1341.

D 8104/22.

E : d'une façon inhabituelle ?

N : Oui

E : Et en vérité, je le voyais se promener à pied jusqu'à nos habitations sans les gardes du corps.

N : Oui. Après, nous avons vu des jeep apporter des armes.

E : semblant se préparer à quelque chose.

N : Le soir, vous voyiez des armes arriver.

E : Comment l'expliquez-vous ?

Ils s'étaient préparés d'une façon exceptionnelle ?

E : Oui, de sorte que c'était à chaque fois le soir.

N : Oui, et cet armement repartait très tôt le matin.

E : D'accord

N : Nous les voyions. Ce n'est pas une affaire à cacher. C'était tellement visible que chaque paysan le voyait.

E : Oui. Une autre que j'aimerais vous poser en lien avec la réunion. Nous avons des informations disant que cette nuit, RENZAHO Tharcisse est venu ; qu'il a même passé la nuit dans le camp militaire. En sauriez-vous quelques choses ? Qu'il est rentré le matin très tôt. Il se préparait aussi à aller dans cette réunion de l'état-major.

N : C'est ça. Il est venu cette nuit mais je ne sais pas quand il est rentré.

E : Oui

N : mais, il est venu dans le camp militaire.

E : cette nuit ?

N : Oui. Des colonels sont venus. Ils étaient nombreux. BAGOSORA (*NDT : Théoneste BAGOSORA*) était présent. C'est BAGOSORA qui dirigeait Kanombe, le camp militaire de Kanombe. Tout le camp Kanombe était dirigé par BAGOSORA

E : BAGOSORA était-il présent ?

① 8104/23

N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1341.

N : Non, il n'était pas encore ...

E : Ne savez-vous pas quand il est rentré ?

N : Je ne sais pas quand il est rentré.

E : Ce jour, en date du 06, il y a des autres activités que les gens aiment nous raconter ; des choses inhabituelles. Des gens auraient vu des avions circuler dans le ciel. Des autres disent avoir vu les agents de la MINUAR (*NDT : Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda*) essayer de pénétrer dans le camp militaire et essuyer un refus d'accès.

N : Aha ! OK d'accord. Cela est arrivé. Cette nuit, beaucoup d'avions sont passés dans le ciel.

E : cette nuit

N : Je m'en souviens.

E : Avant la chute de l'avion ou après ?

N : Non, avant la chute de l'avion. Je ne sais pas très bien. Après la chute de l'avion, ce que j'ai vu, il y avait des Français.

E : Oui

N : qui étaient dans le bataillon para

E : Oui

N : Ils avaient une section nommée CRAP (*NDT : commando de recherche et d'actions en profondeur*)

E : Après la chute de l'avion ?

N : Oui, après la chute de l'avion. Moi, je me souviens très bien.

E : Oui, c'est ce que je voudrais que vous me disiez. Souvenez-vous bien.

N : Moi, je me souviens très bien comme par exemple le capitaine qui était présent dont le nom m'échappe. Mais SIBOMANA le connaît.

E : D'accord

N : SIBOMANA le connaît. Lui personnellement, il a été sur le terrain (*NDT : sur le site*) récupérer la boîte noire.

N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1341.

① 8104/24

E : un capitaine, un capitaine Français.

N : Lui, il s'est rendu sur le terrain pour récupérer la boîte noire. C'était le but de son déplacement.

E : cette nuit ?

N : cette nuit, avant que personne d'autre n'arrive sur ce site car ce sont les Français qui ont empêché tous les gens de s'approcher de ce site où l'épave de l'avion était.

E : D'accord

N : Oui

E : Un capitaine Français dont je ne souviens pas le nom. Il s'appelle comment zut ? Et pourtant SIBOMANA le connaît. Un CRAP (*NDT : commando de recherche et d'actions en profondeur*). C'est lui qui formait les militaires de la section CRAP. C'est qui ça ? Lui, il n'est même pas rentré au pays immédiatement.

E : Oui

N : Lui, il s'est empressé d'aller voir où l'avion est tombé ; qu'il a emporté la boîte noire, la boîte noire. Personne ne sait ... Nous entendons dire qu'il l'a ramené...

E : C'est lui qui s'est empressé d'aller sur le site où l'avion est tombé à Nyandungu ?

N : Oui, moi je l'ai vu se diriger là-bas.

E : C'est lui qui y est allé ? Vous l'avez vu personnellement ?

N : Je l'ai vu personnellement. Il est parti du camp militaire en disant qu'il allait récupérer la boîte noire pour savoir le secret, savoir ce qui a causé sa chute. Nous ne savions rien étant donné que nous étions des paysans malgré le fait d'être des militaires. Nous n'allions pas tout savoir. J'ai pensé : « *on ne sait jamais, c'est ce qu'on entend dire* ». Vous comprenez. Personne d'autre ne pouvait savoir où se trouvait l'épave de l'avion.

E : Oui

N : précisément là. Comment le sauriez-vous ?

N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1341.

D8104/25

E : Alors, en se rendant sur le site, on disait qu'il allait chercher la boîte noire. En s'y rendant, l'avez-vous vu ?

N : Je l'ai vu personnellement lorsqu'il s'y rendait.

E : mais les autres qui étaient présents disent qu'il s'y était rendu pour récupérer la boîte noire

N : Oui

E : Ne savez-vous pas s'il l'a trouvé ? Ou s'il ne l'a pas trouvé.

N : La suite. On dit qu'il l'a ramené. On dit qu'il l'avait avec lui.

E : D'accord

N : C'est pourquoi, on dit souvent dans les témoignages. On dit que les Français connaissent le secret de l'avion.

E : Oui car le blanc est allé le récupérer n'est pas rentré bredouille. Il l'a ramené.

N : Oui

E : car nous attendions tous de savoir ce qu'il ressortira de la boîte noire. Nous étions curieux de le savoir.

E : Oui

N : Comment s'appelait-il zut ? Je me souviens encore de sa voiture.

E : Il habitait dans le camp militaire de Kanombe.

N : Oui

E : Il y avait une branche appelée amasasu (*NDT : sens littéral-balles, cf. vitesse et précision d'une balle*) Comment était-elle composée ?

Que faisait-elle ?

N : Habituellement, je me souviens des gens appelés CRAP, une section de CRAP (*NDT : commando de recherche et d'actions en profondeur*)

E : Oui

N : Cette section était formée par ces blancs, des Français

N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1341.

D 8104/26

E : Oui. Et la branche des militaires officiers hostiles au régime HABYARIMANA là au camp militaire ; qui voulaient se rebeller contre lui ; qu'on appelait « amasasu ». En savez-vous quelques choses ?

Connaîtriez-vous certains officiers de cette époque ?

N : Mais celle dont je me souviens, c'est ... car peut être. Je ne sais pas très bien. Peut être, si nous nous gardons d'aborder de sujets de conversation qui ne sont pas incluses dans cela.

E : Oui

N : Vous voyez la mort de MAYUYA (*NDT : colonel Stanislas MAYUYA*)

E : Oui

N : On disait qu'il était le bras droit de KINANI (*NDT : sens littéral-invincible, surnom de HABYARIMANA*)

E : Oui

N : Il était son vrai ami.

E : Oui

N : Il a été tué par des gens qui ont comploté, qui ne voulaient pas que MAYUYA soit promu. Peut être, ce serait ces gens qui étaient dans cette branche ; qui ne voulaient pas qu'il soit promu

E : Oui

N : sauf par volonté. Je pense que cette branche ne le voulait pas. Mais il a été abattu dans le camp militaire là à Kanombe, le colonel Stanislas MAYUYA.

E : Oui

N : une branche telle que celle-là. Moi, peut être, sauf que je ne le sais pas très bien. Même là à Kanombe, je ne venais pas de passer un long moment.

E : Oui

N : Je pense ne pas être resté au camp militaire de Kanombe plus de deux ans en tant que militaire. J'ai intégré l'armée en ... J'ai fait un an et demi...en 1989...C'est alors que j'ai commencé des soins... Et je venais juste d'y passer huit mois.*inaudible*...

N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .227?/00/13 & 1341.

① 8104/27

De sorte qu'à un certain moment, il y a eu un problème d'insécurité.

E : Comment étais-tu la sécurité ?

N : On voyait que ... *inaudible* ...

Les militaires remontaient par là, au Km 15 ou Km 19 (*NDT : point kilométrique*)

E : Etaient-ils présents ?

N : Ils étaient présents même à Masaka. Ils assuraient la garde. Ce sont eux qui protégeaient toute la zone de Masaka.

E : Oui

N : Nous aussi, nous avons été très étonnés.

F : Qui

N : car lorsque l'avion est tombé, cette zone était gardée ou par des GP (*NDT : gardes présidéliens*)

E : Ce sont eux qui gardaient cette zone ?

N : Oui et Masaka. Ce sont eux qui gardaient cette zone. Je me demande si l'bus est provenu ...*inaudible* ...

E : On dit que c'est delà que sont les obus sont partis ?

N : Oui. C'était des GP. Moi, je le sais.

E : Même les SAGATWA (*NDT : Elie SAGATWA*) et tant d'autres. Beaucoup de professeurs habitent Masaka.

N : Oui E : Et le bataillon para était-il présent ?

N : est devenu GP para

E : Qui au fait, vous étiez subalterne ? N : Qui

E : Et la nuit il devenait para GP ? N : Qui

E : Il n'y en a pas d'autres ?

N : Nous nous n'allions pas

D 8104/28

N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1341.

E : Vous voyez cette période de 1993. A ce moment, jusque début 1994, voyez-vous. RTLM (*NDT : Radio et Télévision Libres des Mille collines*) diffusait à longueur de journée, disant que les Belges sont de connivences avec les inkotanyi (*NDT : soldats du FPR, Front Patriotique Rwandais*), des choses pareilles pour montrer que les Belges sont de mèches avec les inkotanyi, ces choses. Nous avons des informations disant que les militaires du bataillon para. Au fait, avez-vous vu des interahamwe (*NDT : milice du parti MRND, Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement*) habillés en civil surtout vous qui habitez sur la route là et même dans le camp militaire. En sauriez-vous quelques choses ?

N : Cela... Je ne sais pas où ils étaient. Sinon, ils ont mis ces tenues. Autrement, ils ont mis des tenues militaires, des uniformes militaires.

E : Des interahamwe (*NDT : milice du parti MRND, Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement*) en uniforme ou des GP allaient avec les interahamwe pour ...

N : Oui. Donc, nous appelions tous interahamwe.

E : Oui

N : Ils inter changeaient l'habillement. Ils inter changeaient l'habillement.

E : Oui

N : Les militaires s'habillaient et allaient en prison

E : Les militaires ?

N : Oui

E : en tenu

N : Je ne sais pas... Je pense que c'est NTABAKUZE (*NDT : Aloys NTABAKUZE*)

E : NTABAKUZE était dur. Ils s'habillaient vraiment. Cela nous étonnait évidemment.

E : Oui. Vous dites que ce sont des interahamwe (*NDT : milice du parti MRND, Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement*) qui mettaient des tenues militaires ?

N : Oui. Il y avait des interahamwe qui mettaient des tenues mais vous n'allez pas le comprendre.

N° du Parquet : .9729523030.
N° Instruction : .2272/00/13 & 1341.

D 8104/29

E : Oui

N : le soir, il était militaire alors c'est un civil.

E : Oui. Quelle tenue mettaient-ils ? Là, dans votre bataillon, vous aviez votre tenue ?

N : Comme ils s'habillaient... Ils aimait mettre... Nous, nous aimions mettre des tenues taches, taches comme uniformes militaires, sauf les bérrets.

E : Oui

N : La différence était le béret

E : Oui

N : Les pantalons étaient taillés dans le tissus kaki, mercerisé, taches taches.

E : Les interahamwe des fois les mettaient, subitement ?

N : Oui. Ils mettaient les taches taches vraiment.

E : Oui

N : de sorte que nous qui étions déjà intégrés, nous avions des problèmes de confusions évidemment, de comment distinguer les militaires et les interahamwe.

E : Oui, la tenue de bataillon para de jour, eux la mettaient la nuit

N : Oui

E : Mais les militaires eux les mettaient de jour.

N : de jour. Vous voyiez que c'est une personne qui vous est connue.

E : Oui, en tenue N : Oui

E : Et cela vous étonnait ?

N : Oui

E : Les autres avec qui vous habitez là et d'autres avec qui vous avez vécu à Kanombe, avez-vous de leurs nouvelles ?

N : La plupart ont été portés disparus.

CD AUDIO 48 minutes